DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le sept septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. GOUOT Bruno, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: Mme ROY Béatrice, Molosines: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armancon: Mme MUNIER Françoise, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

Excusés: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Tonnerre: Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile.

- En exercice: 75
- Présents: 48
- Absent(s): 13
- Pouvoir(s): 14
- Votants: 62

Excusés ayant donné pouvoir: Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Flogny La Chapelle: M. GOVIN Gérard, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme GOUMAZ Delphine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: M. BAUDOIN Didier, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

<u>Délibération n° 64-2017</u>

Secrétaire de séance : M. PICARD Bruno

Date de convocation : 1^{er} septembre 2017

Objet:

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Considérant que, dans le cadre du programme de couverture en services mobiles des centres-bourgs en zones blanches, la communauté de communes sera, dans un premier temps, propriétaire de 4 pylônes implantés sur les communes de BAON, CRUZY-LE-CHÂTEL, PIMELLES et THOREY,

Téléphonie – Zones blanches 2017

Considérant la demande du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de bénéficier d'emplacements sur le pylône de THOREY, afin d'assurer une liaison radio entre 2 sites,

Convention de mise à disposition d'un pylône au profit d'une collectivité

Considérant que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté prendra en charge les équipements liés à sa demande, ainsi que la fourniture énergétique,

Sous réserves des négociations en cours, il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux le pylône de THOREY au profit du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire, et ce selon les modalités du projet de convention indicatif annexé à la présente délibération,

Une convention du même ordre pourra par ailleurs être conclue avec le Conseil Régional ou une autre collectivité intéressée, concernant la mise à disposition d'autres équipements communautaires, en cas de besoin(s) nouveau(x) qui apparaitrai(en)t, sous réserve

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-64-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017 Publication : 15/09/2017 d'accord entre les exécutifs concernés sur les modalités de la mise à disposition à opérer.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	62	pour	
	0	contre	
	0	abstention	

APPROUVE la signature d'une convention d'utilisation du pylône implanté sur la commune de THOREY au profit du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, ainsi que la négociation et la signature ultérieures, si de nouveaux besoins apparaissent, d'une convention de même nature, et ce avec la même entité ou toute autre collectivité compétente,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront, le cas échéant, inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-64-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017 Publication : 15/09/2017